
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 07 OCT 2016

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 16-131 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours de recrutement de cinq (05) élèves Inspecteurs du Travail, session 2016.

Ce sont :

INSPECTEURS DU TRAVAIL

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	DIAO KÉDOUMA	00987	B5446119	20/12/88
2°	OUEDRAOGO OMER NOMTONGO	00577	B2878563	20/09/84
2°EX	OUEDRAOGO NABOUSEWENDÉ	01745	B3635591	27/01/80
4°	TOE BOOBIEN CLÉMENCE	65025	B2921978	08/07/84
5°	SOMDA KOG	00074	B7204570	31/12/82

Arrêté la présente liste à 5 admissibles.

LISTE D'ATTENTE

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	OUEDRAOGO BOUBACAR	00186	B2319605	15/09/89
2°	KARA ADAMA	01263	B0343978	24/03/87
3°	KANTIONO EMILIEENNE	00730	B0631060	09/07/86
4°	DAO ERNEST	00553	B2346277	03/10/89
5°	NARE YVETTE	00151	B3679295	31/12/84

Arrêté la présente liste à 5 nom(s).

INSPECTEURS DU TRAVAIL

Par ailleurs, les candidats admissibles et ceux placés sur la liste d'attente sont invités à déposer leurs dossiers physiques accompagnés du récépissé d'inscription dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les inscrits de Ouagadougou;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les inscrits des autres centres.

L'admission du candidat ne sera effective qu'après la validation du dossier physique de candidature.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



A large, stylized handwritten signature in black ink.

Koudbi SINARE

Chevalier de l'Ordre National